

**PV du Conseil Municipal du 23 avril 2026**

**Présents :**

Hervé WALLEZ, Victoire MAHIEU, Sébastien MAJESTE, Audrey BURGUE, Cédric HERARD, Julie CASEMAYOU, Hélène GUIRAL, Bruno BERNOS, Christine FLORAS, Vincent MATHY, Mathieu PEYROUTET, Christophe BLANCHET, Camille BAZAILLACQ, Sylvie VALLAT

**Absente :**

**Secrétaire de séance :** Christine FLORAS

**Début de séance :** 21 H 10

**Ordre du jour :**

- Vote du PV du 08 avril 2026
- Validation du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du Résultat de 2025
- Vote des taux d'imposition 2026
- Approbation du budget primitif 2026

● **Vote du PV du 08 avril 2026**

M. le Maire lit le paragraphe intitulé « Questions diverses et suivi des dossiers » du PV du Conseil du 08 avril 2026, paragraphe qui avait été rectifié pour tenir compte de diverses remarques faites après coup.

Sur le point concernant la gestion des accès, Mathieu indique ne pas avoir de badges.

**Questions de Camille :** S'agit-il d'un PV définitif ou d'un complément ? Est-ce qu'il y a deux PV ?

**Réponse d'Hervé :** Celui-ci remplace le PV précédent. Les délibérations ont quant à elles été votées le 8 avril.

**Le PV est soumis au vote à main levée :**

- qui est contre ? **0**
- qui s'abstient ? **3 abstentions**

Mathieu précise : je m'abstiens parce que je n'étais pas présent lors du dernier conseil.

**Le PV du 08 avril est approuvé.**

● **Validation du compte financier unique (C.F.U.) de 2025.**

**Objet : VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte financier unique est établi par le trésorier de Lescar à la clôture de l'exercice 2025.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte financier unique 2025 est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après le retrait de M le Maire, Après en avoir délibéré, l'assemblée vote le compte financier unique, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, avec 8 voix « Pour » 5 voix « Abstention » et 1 voix « Contre »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**Annexe : Résultat budgétaire de l'exercice**  
**Compte financier unique 2025**

| <b>Investissement</b> |              |
|-----------------------|--------------|
|                       |              |
| Dépenses :            |              |
|                       |              |
| Prévu :               | 320 036,47 € |
| Réalisé :             | 59 890,28 €  |
| Reste à réaliser :    | 6 962,80 €   |
|                       |              |
| Recettes :            |              |
|                       |              |
| Prévu :               | 320 036,47 € |
| Réalisé :             | 341 358,92 € |
| Reste à réaliser :    | 0,00 €       |

| <b>Fonctionnement</b> |              |
|-----------------------|--------------|
|                       |              |
| Dépenses :            |              |
|                       |              |
| Prévu :               | 703 231,00 € |
| Réalisé :             | 540 568,46 € |
| Reste à réaliser :    | 0,00 €       |
|                       |              |
| Recettes :            |              |
|                       |              |
| Prévu :               | 703 231,00 € |
| Réalisé :             | 758 869,96 € |
| Reste à réaliser :    | 0,00 €       |

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :       **281 468,64 €**  
Fonctionnement :       **218 301,50 €**  
Résultat global :       **499 770,14 €**

**Question de Christophe :** A la page 59 du CFU, sur l'avant dernière ligne des recettes, pour la dotation des territoires, on voit des annulations. On ne sait pas pourquoi. Est-ce qu'on peut avoir des explications ?

Le Maire est invité à revenir pour répondre à cette question.

**Réponse du Maire :** ça a été rebasculé en investissement.

Précision de la secrétaire de Mairie après autorisation : « c'est suite au passage de Mme PEYROUTET à la Trésorerie, sans que personne ne soit au courant. C'était en investissement, la Trésorerie m'a demandé de le mettre en fonctionnement. Une demande a été faite par Elisabeth et ça a été rebasculé en investissement. ».

**Mathieu :** et tout ça sans que le Conseil soit informé.

Mme PEYROUTET, présente dans le public, tente d'intervenir, vite interrompue par le Premier Adjoint.

**Hervé :** on a rectifié en remettant tout simplement les bons chiffres dans les mêmes cases.

**Christophe :** une dernière remarque sur le compte résultat 2025. Je vois un bilan négatif sur le fonctionnement. C'est absorbé par la cagnotte N-1. On se retrouve cette année à moins 1200 €. Les rentrées sont quasi les mêmes, les dépenses vont évoluer. On va peut-être se retrouver en fin d'année en déficit. Dans 4 ans, il ne faudrait pas se retrouver à zéro.

**Réponses concordantes de plusieurs membres :** oui, il faudra faire attention aux dépenses. Ne pas s'emballer.

**Hervé :** y a-t-il d'autres questions ?

**Mathieu :** page 85, il n'y a rien qui concorde.

**Christophe :** ce sont les annulations.

Le Maire s'étant retiré, Hervé invite à procéder au vote à main levée :

- qui est contre ? **1**

- qui s'abstient ? **5 abstentions**

**La validation du compte financier unique (C.F.U.) de 2025 est approuvée.**

Il y a une erreur sur le nombre de vote, un mail a été envoyé à la Préfecture pour suite à donner.

#### ● Affectation de résultat 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Serge CHOURRE, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, à 13 voix « Pour » et 2 voix « abstention »

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 1279.80   |
| - un excédent reporté de :          | 219581.30 |

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 218301.50 |
|------------------------------------------------|-----------|

|                                         |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| - un excédent d'investissement de :     | 281468.64 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 6962.80   |

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| Soit un excédent de financement de : | 274505.84 |
|--------------------------------------|-----------|

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

|                                                           |                  |
|-----------------------------------------------------------|------------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT          | 218301.50        |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)                  | 218301.50        |
| <b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT</b> | <b>281468.64</b> |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Question Christophe** : beaucoup d'investissements programmés de 2025 n'ont pas été réalisés, qu'est-ce qu'on en fait pour 2026 ? Table rase ?

**Le Maire** : Les opérations non faites restent de côté. Sur certains postes, c'est maintenu. On repart à zéro mais tout n'est pas à jeter.

**Vote à main levée :**

- qui est contre ? **0**

- Qui s'abstient ? **2 abstentions**

**L'affectation de résultat 2025 est approuvée.**

#### • Vote des Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc, pour l'exercice, identiques à ceux de 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

| TAXES                                           | TAUX DE L'ANNEE 2025 | BASES 2026 | TAUX VOTES en 2026 | PRODUITS 2026 |
|-------------------------------------------------|----------------------|------------|--------------------|---------------|
| <i>Foncière (bâti)</i>                          | 22.65                | 916000     | <b>22.65</b>       | 207474        |
| <i>Foncière (non bâti)</i>                      | 53.44                | 27300      | <b>53.44</b>       | 14589         |
| <i>Taxe habitation sur résidence secondaire</i> | 10.79                | 58700      | <b>10.79</b>       | 6334          |
| <b>TOTAL</b>                                    |                      |            |                    | <b>228397</b> |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Christophe** : Depuis quand on n'a pas augmenté les impôts ?

**Le Maire** : depuis très longtemps. Si on a des subventions à demander, on sera obligé de le faire.

**Mathieu** : c'est le Conseil Municipal qui décide, le Maire applique.

**Le Maire** : on avait décidé comme ça.

**Mathieu** : ça fait 12 ans qu'on n'a pas augmenté.

*Echange multiple et confus entre les différents membres du Conseil.*

**Christophe** : Ne faudrait-il pas se fixer une moyenne pour augmenter, tous les 3 ans par exemple ?

**Cédric** : on avait dit qu'on se donnerait le temps de réfléchir, qu'il n'y avait pas besoin cette année.

**Christophe** : tous les 12 ans, ce n'est pas un bon signe.

**Victoire** : par rapport aux subventions ?

**Christophe** : oui

**Victoire** : les dotations vont diminuer, on le sait.

**Le Maire** : oui, les dotations baisseront. On verra avec l'agglo.

**Cédric** : ce n'est pas après un mois et demi de mandat qu'on peut se permettre d'augmenter.

**Hervé** : en passant de 22,65 % à 24 %, on gagnerait 12.000 euros de recettes. Ce sera à voir par la Commission des Finances dans le courant de l'année.

**Camille** : Ce n'est pas maintenant qu'on demande des subventions ?

**Hervé** : l'équipe précédente avait fait l'isolation et les leds.

**Cédric** : les subventions sont versées quand les projets sont réalisés.

**Le Maire** : On ne peut avoir qu'une seule aide par mandat.

**Hervé** : c'est ce qu'on nous a dit, ça me surprend.

**Christophe** : une seule aide sur les rénovations énergétiques.

**Le Maire** : pour l'école, on n'aura pas beaucoup d'aides.

**Vote à main levée :**

- qui est contre ? 0

- qui s'abstient ? 0

**Le maintien du taux d'imposition pour 2026 est approuvé à l'unanimité.**

#### ● Sur le budget primitif 2026

Le Maire après avoir fait une présentation des nouvelles propositions pour le budget primitif 2026, soumet au Conseil Municipal le budget 2026 pour le vote.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité.

Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, avec 12 voix « Pour » 2 voix « contre » et 1 voix « Abstention »,

**ADOPTE** le budget 2026

**PRECISE** que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec plusieurs opérations d'équipement.

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget 2026 pour le vote.

Il rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité.

Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

**Christophe** : est-ce qu'on peut voir le budget de fonctionnement ? Quels sont les postes qui évoluent ? Quelles sont les dépenses budgétaires qu'on aura en plus ?

**Mathieu** : chapitre 12, il passe de 217.000 à 261.000.

**Le Maire** : l'employé communal passe à plein temps. Il y a l'indemnité de licenciement pour Serge Carrère, l'ancien agent, et c'est nous qui lui paierons le chômage jusqu'en 2031.

**Mathieu** : le précédent Conseil n'a pas été informé par l'ancien Maire.

**Le Maire** : je suis d'accord.

**Christophe** : détail sur les élus, on passe de 21.000 à 42.000 euros. L'objectif 2026, c'est réduire les dépenses de fonctionnement, on est bien d'accord ?

**Cédric** : ça a été voté.

**Le Maire** : Pour Serge Carrère, on n'avait pas été mis au courant. Mais pour une rupture conventionnelle, le Maire est seul maître à bord.

**Mathieu** : mais il doit informer le Conseil. Il était en arrêt de travail.

**Christophe** : Il doit fournir tous les mois une attestation.

**La secrétaire de mairie après autorisation** : Serge Carrère est inscrit à France Travail. Tous les mois, avant le 28, il doit remettre une attestation comme quoi il ne perçoit rien.

**Camille** : S'il ne l'envoie pas, qu'est-ce qui se passe ?

**Le Maire** : on ne le paye pas.

**La secrétaire de mairie** : c'est le Centre de Gestion 17 qui s'en occupe en fonction d'une convention. Mais c'est la commune qui paie.

**Mathieu** : de toute façon, il se serait mis en arrêt maladie.

**Le Maire** : c'est un arrangement entre mon prédécesseur et Serge.

**Christophe** : pour conclure sur le fonctionnement, on a trois gros postes chapitre 65. Ce qui nous plombe ce sont les indemnités des élus.

Le Maire reprend la présentation du budget.

**Christophe** : tout ça c'est sans subventions.

**Le Maire** : oui

**Christophe** : le plus gros des recettes, c'est le report 2025.

**Victoire** : les emprunts, c'est par rapport à l'église ?

**Le Maire** : la salle de sport

**Christophe** : tu empruntes en investissement et tu rembourses en fonctionnement.

**Cédric** : les travaux de la salle de quand ?

**Mathieu** : de 2017.

**Cédric** : on paie encore pour ça ?

**Le Maire** : oui et aussi pour la salle des assos ; et ce sont greffées l'église et la façade de la bibliothèque.

**Christophe** : sur les dépenses d'investissement, qu'est-ce qui est programmé cette année ?

**Le Maire** : le plus urgent cette année, c'est l'école : le double vitrage, la clim et la porte attentat.

**Mathieu** : Pour la porte attentat, on n'a jamais pu avoir le mec au téléphone. Ce n'est pas obligatoire. C'est un ancien des forces spéciales qui fait partie de l'éducation nationale.

**Christophe** : on est contraint de le faire ?

**Cédric** : tout ce qui concerne la sécurité des enfants pour moi, ce n'est pas un problème.

**Victoire** : il faut faire venir quelqu'un.

**Le Maire** : pour les bâtiments communaux, on a mis 60.000 € au cas où il y aurait des urgences. Pour l'école, on a mis 100.000 € .

**Victoire** : ça paraît beaucoup.

**Le Maire** : il vaut mieux en mettre plus. Pour l'école, on n'avait aucun devis. Mieux vaut taper un peu fort. On a maintenant les devis.

**Mathieu** : en voirie 30.000 € ?

**Le Maire** : c'est en investissement.

**Christophe** : pour le cimetière, c'est zéro ?

**Sébastien** : des travaux étaient prévus depuis 6 ans.

**Christophe** : et pour les jeux des enfants ?

**Cédric** : on ne les fera pas de suite.

**Le Maire** : Pour l'aire de jeux on baisse, moins 2.000 € qu'on met pour le cimetière.

**Camille** : on avait mis 30.000 € pour le cimetière et 10.000 € pour le matériel de jardin.

**Le Maire** : 20.000 € pour le cimetière.

**Vincent** : c'est quoi le projet ?

**Sébastien** : le mur qui tombe et le crépis à refaire.

**Audrey** : les murs du cimetière, c'est du fonctionnement.

**Le Maire** : effectivement. Pour les bâtiments, il y a déjà les travaux, la réparation des polycarbonates comptée dans les bâtiments communaux : 10.000 € de notre poche, 52.000 € versés par l'assurance ; ils ont déjà donné 25.000 €, le reste viendra ensuite.

**Hervé** : j'ai émis des réserves. S'il y a de nouveau une fuite, ils reviendront.

**Christophe** : pour le columbarium, il faudra prendre rapidement des délibérations, pour fixer le prix des cases. Ça fait 20 ans que les prix des concessions n'ont pas été revus.

**Camille** : et on est très bas par rapport aux autres.

**Cédric** : pour nettoyer une vieille tombe, c'est 1.700 € par an. Peut-être que pour les places disponibles qu'on a, on pourrait prévoir de les vendre un peu plus chères, pour l'entretien des autres ?

**Le Maire** : pour le columbarium, ce sont des emplacements de 4 à 6 urnes par case. On a commencé par le columbarium du haut.

Le Maire invite à revenir au vote du budget.

**Christophe** : je ne suis pas convaincu qu'on puisse couvrir les futures dépenses. On a beaucoup trop de dépenses par rapport aux recettes.

**Hervé** : On a retouché les chiffres. On sait que pour l'école, on a mis une grosse somme comme pour le bâtiment, on a été excessif sur ces postes pour ne pas avoir à les retoucher.

**Christophe** : la solution serait de réduire les dépenses.

**Hervé** : pour l'instant, on est au stade des devis.

**Christophe** : tant qu'on n'a pas de visions... Les charges personnelles, on les subit.

**Hervé** : il faudra voir le maire d'Aubertin, leur employé travaille pour St Faust à hauteur de 20 %.

**Christophe** : pourrait-on instaurer une revue trimestrielle pour la commission finance ?

**Le Maire** : Oui, je suis pour. Audrey ?

**Audrey** : oui.

**Vote à main levée :**

- qui est contre ? **2 contre**

- Qui s'abstient ? **1 abstention**

**Le budget 2026 est approuvé.**

La discussion reprend entre les membres du Conseil sur la voirie.

**Le Maire :** Pour la voirie, j'ai contacté les maires de Jurançon et de Gan pour le chemin des Crêtes. Il y avait une convention entre les trois mairies qui a toujours été renouvelée mais pas lors du dernier mandat. M. TISNE, qui est 1<sup>er</sup> adjoint à Jurançon, est d'accord. Mais pas de réponse de celui de Gan. Le chemin Juscle est abîmé, d'autres chemins aussi.

**Question :** Le chemin des Crêtes n'est pas une départementale ?

**Camille :** La départementale s'arrête au village.

**Le Maire :** on s'occupe des chemins.

**Christophe :** Il y a quelques années, on avait dit qu'on relierait le chemin Courreyou au chemin des Crêtes.

**Cédric :** tout le quartier est contre.

**Mathieu :** et le chemin Massou.

**Le Maire :** on avait fait un devis il y a un bon moment. Il y avait des arbres à faire tomber. Il y a un terrain enclavé.

**Mathieu :** il faudrait acheter le terrain.

**Christophe :** on avait parlé de l'assurance qui était très chère, l'assurance qui couvre les bâtiments communaux et les églises. Il faut garder ce contrat et le négocier.

**Victoire :** si tu le négocies, on va perdre les églises.

**Christophe :** je n'ai pas trouvé les contrats d'assurance pour les véhicules.

**Victoire :** plusieurs habitants nous ont demandé de communiquer sur les élus. On a travaillé sur un document qu'on va vous présenter.

**Cédric :** Pour les fêtes de St Faust, Echafaudage Service propose de nous monter l'escalier-échafaudage gracieusement. C'est uniquement le Comité des Fêtes qui l'utilisera.

**Sébastien :** le Comité a bien dit que c'était pour eux.

**Cédric :** on est en train de voir si leur assurance couvre l'échafaudage.

**Victoire :** on les a relancés pour leur compte courant dont on a besoin avant le 31 décembre pour les subventions.

**Camille :** On ne devait pas voter les subventions des assos ?

**Le Maire :** au prochain Conseil. La date limite du dépôt des demandes a été repoussée à cause des élections. Certaines assos n'ont fait aucune demande.

**Camille :** J'ai vu que les frais de déplacements des élus doivent faire l'objet de délibérations.

**Vincent :** on a rencontré une entreprise de menuiserie pour l'école. On a un autre RV la semaine prochaine pour les menuiseries de l'école, la porte d'entrée de la mairie et la porte de l'école. On a demandé le chiffrage d'une porte en bois pour la mairie.

Fin de la séance à 23 h 08.

Christine FIORAS  
Secrétaire de séance

Le Maire